

DEMENAGEMENTS

Pour un particulier :

L'intéressé(e) effectue sa demande par écrit 10 jours avant son déménagement en précisant sur son courrier : l'adresse, son numéro de téléphone, le jour et l'heure du déménagement, le véhicule utilisé et l'immatriculation de celui-ci.

Pour un professionnel :

Si le déménagement est effectué par une société de déménagement c'est elle qui effectue la demande par fax ou courrier, selon les mêmes modalités que celles exigées pour un particulier.